



Règlement de fonctionnement

CARTE CADEAU DE FIN D'ANNÉE

pour les enfants âgés de 0 à 12 ans inclus

Règlement de fonctionnement – Révision des conditions d'attribution des cartes cadeaux de fin d'année en faveur des enfants âgés de 0 à 12 ans inclus - adopté par délibération n°220705-01 le 05/07/22 par le CA du CCAS

Préambule

I.	Critères d'éligibilité.....	2
A.	Publics concernés	2
B.	Pièces à fournir.....	2
II.	Conditions d'attribution des demandes	2
III.	Où et à qui s'adresser ?	3
IV.	Retrait des cartes cadeaux.....	3
	Attestation - Récépissé	4

Préambule

A l'occasion des fêtes de fin d'année et dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS a décidé de maintenir la délivrance de carte cadeau de fin d'année en faveur des enfants âgés de 0 à 12 ans inclus et d'en réviser son règlement.

Le présent règlement de fonctionnement vise à établir les modalités générales d'intervention du CCAS par rapport à l'attribution de ces cartes cadeaux.

I. Critères d'éligibilité

A. Publics concernés

Des cartes cadeaux d'une valeur allant de 20 € à 40 € sont accordées par le CCAS aux enfants âgés de 0 à 12 ans inclus, sous conditions de ressources et de domiciliation à Coignières.

B. Pièces à fournir

 Le foyer demandeur devra obligatoirement transmettre la copie des documents suivants :

- ☐ **Pièce d'identité en cours de validité du ou des parent(s)**
- ☐ **Livret de famille**
- ☐ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- ☐ **Attestation - Récépissé dûment complété et signé**
- ☐ **Dernier avis d'imposition**
- ☐ **Dernière attestation de paiement CAF**

II. Conditions d'attribution des demandes

Le montant accordé, sous la forme de cartes cadeaux, est déterminé en fonction des ressources du foyer (principe du quotient familial et tranches de ressources déterminées par le CCAS).

Le calcul du quotient familial (QF) est déterminé de la façon suivante :

$$QF = \frac{R/12 + A.F}{P}$$

R : représente les ressources annuelles entrant au foyer avant déductions des impôts.

AF: représente les prestations familiales mensuelles perçues à l'exception des aîP aux logements.

P : représente le nombre de personnes vivant au foyer à raison d'une part par personne. Dans le cadre d'une famille composée d'un parent seul avec 1 ou plusieurs enfants, 1 part supplémentaire est attribuée.

Tranche	Quotient familial	Montant de la carte cadeau
1	Inférieur à 639 €	40 €
2	640 € à 1063 €	30 €
3	1064 € à 1300 €	20 €

III. Où et à qui s'adresser ?

CCAS / RA Les Moissonneurs

Tél. : 01 34 61 45 75

Les demandes seront instruites par les agents administratifs du CCAS de Coignières en s'appuyant sur les justificatifs exigés précédemment. Le CCAS n'étudiera aucun dossier incomplet. Une publicité adaptée sera réalisée via les canaux de diffusion de la ville afin d'informer les Coigniériens des dates de dépôts des dossiers.

IV. Retrait des cartes cadeaux

La date et les conditions de retrait des cartes cadeaux seront communiqués sur les différents supports de communication de la commune.

Pour le CCAS,



Marc MONTARDIER
Le Vice-Président du CCAS





Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 078-267802650-20220705-220705_01C-AU

Attestation - Récépissé

Demande de carte cadeau de fin d'année
en faveur des enfants âgés de 0 à 12 ans

Je soussigné(e) ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le

Adresse. 78310 COIGNIÈRES

Téléphone :

Courriel :

atteste et certifie :

☐ Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des cartes cadeaux de fin d'année en faveur des enfants âgés de 0 à 12 ans adopté par délibération n° 220705-01 le 05/07/2022 par le CA du CCAS.

☐ Avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de carte cadeau.

☐ Accepte que le CCAS de Coignières collecte et utilise mes données personnelles renseignées dans ce document dans le cadre de l'instruction de mon dossier.

Fait à Coignières, le.....

Signature du demandeur